

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA08 17141

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 2 juin 2008 est réputé conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et entre en vigueur le 3 juillet 2008.

Règlement RCA08 17141 :

Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'assurer la protection des arbres.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 30 juillet 2008.

Elaine Doyle, avocate
Secrétaire d'arrondissement